

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **13 septembre 2022 à 19 h 30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, Mme Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Normand Dupont, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Claude Deschuymmer, directeur du Service de la Sécurité incendie, Yannick Proulx, conseiller principal à la direction générale et Manon Lafontaine, chef de division contentieux et greffière adjointe.

À 19 h 30, Madame la mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION...
2022-09-524

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-525

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX
SÉANCES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE
DU 16 AOÛT 2022**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette que les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du **16 août 2022** soient approuvés par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2022-09-526

RÈGLEMENT 1660

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1660 décrétant la création d'un fonds réservé pour le financement des dépenses liées à la tenue des élections municipales** dont l'objet est de créer une réserve financière pour l'organisation et la tenue d'une élection générale ou partielle sur le territoire de la Ville de Blainville conformément à l'article 278.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Monsieur Stéphane Bertrand dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1660 décrétant la création d'un fonds réservé pour le financement des dépenses liées à la tenue des élections municipales.**

AVIS DE MOTION... RÈGLEMENT 1663
2022-09-527

Mme Nicole Ruel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1663 décrétant l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable dans le secteur du boulevard des Fleurs, de mise aux normes du poste de pompage pluvial de la 92^e Avenue Est et de remplacement de vannes sur le réseau d'eau potable, et décrétant un emprunt de 1 060 000 \$ à ces fins.**

Mme Nicole Ruel dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1663 décrétant l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable dans le secteur du boulevard des Fleurs, de mise aux normes du poste de pompage pluvial de la 92^e Avenue Est et de remplacement de vannes sur le réseau d'eau potable, et décrétant un emprunt de 1 060 000 \$ à ces fins.**

AVIS DE MOTION... RÈGLEMENT 1664
2022-09-528

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1664 décrétant l'exécution de travaux de remplacement du réseau d'éclairage décoratif sur plusieurs rues, d'inspection et de réparation d'égouts, de mise aux normes du poste de pompage sanitaire des Chanterelles, de la phase 3 du projet de télémétrie pour les postes de pompage, ainsi que de réfection d'émissaires pluviaux, et décrétant un emprunt de 2 150 000 \$ à cette fin.**

Monsieur Stéphane Bertrand dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de règlement 1664 décrétant l'exécution de travaux de remplacement du réseau d'éclairage décoratif sur plusieurs rues, d'inspection et de réparation d'égouts, de mise aux normes du poste de pompage sanitaire des Chanterelles, de la phase 3 du projet de télémétrie pour les postes de pompage, ainsi que de réfection d'émissaires pluviaux, et décrétant un emprunt de 2 150 000 \$ à cette fin.**

AVIS DE MOTION... RÈGLEMENT 1665
2022-09-529

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1665 décrétant l'exécution de travaux de construction de la phase 2 des ateliers municipaux, d'amélioration au poste de police, ainsi que du plan de maintien des actifs (PDMA) et décrétant un emprunt de 5 780 000 \$ à ces fins.**

Monsieur Jean-François Pinard dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de règlement 1665 décrétant l'exécution de travaux de construction de la phase 2 des ateliers municipaux, d'amélioration au poste de police, ainsi que du plan de maintien des actifs (PDMA) et décrétant un emprunt de 5 780 000 \$ à ces fins.**

RÉSOLUTION...
2022-09-530

DEMANDE DE DÉMOLITION 2022-02257
501-501A BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE

ATTENDU les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

ATTENDU QUE la démolition permettra la construction d'un bâtiment à usage commercial.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que soit autorisée la démolition de l'habitation bifamiliale isolée située au 501-501A, boulevard du Curé-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-531

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 23 AOÛT 2022

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **23 août 2022** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-532

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2022-00110
HABITATION MULTIFAMILIALE EXISTANTE (MARGE ARRIÈRE)
2 À 12, 48^E AVENUE EST
(LOT 1 907 577)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-08-06.1** du 23 août 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Serge Paquette qu'il soit accordé au lot **1 907 577** du Cadastre du Québec (*2 à 12, 48^e Avenue Est*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une marge arrière de 4,80 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-331, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge arrière de 7,5 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-533

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2022-00111
GARAGE ISOLÉ EXISTANT (MARGE LATÉRALE)
49, RUE DES PINSONS
(LOT 2 657 545)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-08-06.2** du 23 août 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Mme Nicole Ruel qu'il soit accordé au lot **2 657 545** du Cadastre du Québec (*49, rue des Pinsons*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le garage isolé, une distance avec la ligne latérale de terrain de 0,40 mètre**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-116, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une distance minimale de 1 mètre est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-534

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2022-00113
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE (TOTAL DES
MARGES LATÉRALES)
211, RUE OUIMET
(LOT 5 591 256)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-08-06.3** du 23 août 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Mme Marie-Claude Perron qu'il soit accordé au lot **5 591 256** du Cadastre du Québec (*211, rue Ouimet*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, un total des marges latérales de 4,70 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-609, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, un total des marges latérales de 6 mètres est prescrit.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-535

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE 2021-00208, 2022-00105, 2022-00106, 2022-00116,
2022-00109 ET 2022-00115

ATTENDU les recommandations du 23 août 2022 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2021-00208	501, boulevard du Curé-Labelle Nouvelle construction – Bâtiment commercial Recommandation C.C.U. 22-08-05.1 et plans (Annexe A)
PIIA – 2022-00105	14, rue du Nivolet Nouvelle construction - Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 22-08-05.2 et plans (Annexe B)
PIIA – 2022-00106	62, rue de Montjay Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 22-08-05.3 et plans (Annexe C)
PIIA – 2022-00116	17, rue de Macornet Modifications au PIIA 2019-00206 Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 22-08-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA – 2022-00109	489, boulevard du Curé-Labelle Entreprise Enseigne détachée Recommandation C.C.U. 22-08-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA – 2022-00115	725, boulevard Industriel Fenêtres Magistral Enseigne murale Recommandation C.C.U. 22-08-05.6 et plans (Annexe F)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2021-00208, 2022-00105, 2022-00106, 2022-00116, 2022-00109 et 2022-00115** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à F »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-536

APPROBATION – SECOND PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-177 P2

ATTENDU QU'en date du 16 août 2022, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-177 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 2 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire que le *Second projet de Règlement 1418-177 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-537

**CONFIRMATION D'EMBAUCHES
PRÉPOSÉES À L'ACCUEIL ET EXPÉRIENCE CITOYENNE
SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DE L'EXPÉRIENCE
CITOYENNE**

Il est proposé par Mme Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de confirmer l'embauche de **Mmes Annabelle Roger-Gravel** et **Sabrina Boulich** aux postes permanents de « *Préposé à l'accueil et expérience citoyenne* » au Service des communications et de l'expérience citoyenne, rétroactivement au 22 août 2022, et ce, conditionnellement à la réussite de leur période de probation. Ces postes sont accrédités par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-538

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
SECRÉTAIRE JURIDIQUE
DIVISION CONTENTIEUX AUX SERVICES JURIDIQUES**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Mme Michèle Murray de confirmer l'embauche de **M^{me} Morann-Aude Lamoureux Binette** au poste permanent de « *Secrétaire juridique – Division contentieux* » aux Services juridiques en date du 13 septembre 2022. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-539

**CONFIRMATION D'EMBAUCHES
PRÉPOSÉS AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS
SERVICE DE POLICE**

Il est proposé par Mme Marie-Claude Collin et appuyé par Mme Marie-Claude Perron de confirmer l'embauche de **Mme Chloé Chevrier** et **M. Jonathan Boily** aux postes permanents de « *Préposé aux télécommunications* » au Service de police, rétroactivement au 11 septembre 2022. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-540

**CRÉATION D'UN POSTE CADRE DE CHEF
DE SECTION GÉOMATIQUE AU SERVICE DU GÉNIE
ET NOMINATION À CE POSTE**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter les modifications suivantes à la structure du **Service du génie**, à compter du 19 septembre 2022 et d'approuver le nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Création d'un poste cadre permanent de « **Chef de section géomatique** »;
- Nomination de **M. Daniel Brazeau** à ce poste, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-541

**DÉPÔT – RAPPORT D’EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D’EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 JUILLET AU 15 AOÛT 2022**

Il est proposé par Mme Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de prendre acte du dépôt du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d’autoriser l’engagement de personnel* pour la période du **16 juillet au 15 août 2022** et d’ordonner la fin d’emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-542

**HONORAIRES PROFESSIONNELS ET SERVICES
RENDUS À TITRE DE DIRECTEUR TECHNIQUE DE LA
RÉGIE INTERMUNICIPALE D’ASSAINISSEMENT DES
EAUX DE SAINTE-THÉRÈSE ET BLAINVILLE (RIAESTB)**

ATTENDU QU’il a été convenu, lors des négociations pour le renouvellement de l’entente concernant la **Régie intermunicipale d’assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville** (RIAESTB) que la direction technique serait dorénavant assumée par un représentant de la Ville de Blainville;

ATTENDU QUE la candidature de M. Patrick Lépine, représentant de la Ville de Blainville, a été proposée comme directeur (conseiller) technique au comité technique de la RIAESTB du 18 février 2022 et entérinée par la résolution 22-02-021 du conseil d’administration de la Régie lors de la séance du 24 février dernier;

ATTENDU QUE M. Lépine occupe la fonction depuis le 25 février 2022;

ATTENDU QUE les services rendus par le directeur (conseiller) technique sont rémunérés et que la RIAESTB verse à la Ville de Blainville les sommes prévues, tel que stipulé à la résolution 22-03-030 du conseil d’administration de la Régie;

ATTENDU QUE la rémunération annuelle au montant de 11 000\$ pour l’année 2022 sera versée au prorata pour les services rendus entre le 25 février et le 31 décembre 2022 et qu’elle sera indexée annuellement, à compter de l’année 2023, selon les mêmes modalités que celles prévues à l’article 4.4 du recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Blainville;

ATTENDU QUE cette rémunération n’est pas admissible au fonds de pension de la Ville de Blainville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d’autoriser le versement à monsieur **Patrick Lépine** de la rémunération prévue à titre d’honoraires professionnels et services rendus comme directeur technique de la **Régie intermunicipale d’assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville** (RIAESTB).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-543

**MODIFICATION À LA POLITIQUE DE GESTION DE
LA RÉMUNÉRATION DES EMPLOIS NON-SYNDIQUÉS**

ATTENDU l’analyse produite par la firme de rémunération Normandin-Beaudry;

ATTENDU le contexte actuel de pénurie de main-d’œuvre engendrant des difficultés à doter les fonctions d’employés non syndiqués ainsi que les défis de rétention des ressources actuellement en poste;

ATTENDU qu’une structure salariale alignée avec les tendances du marché est essentielle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'adopter la **Politique de gestion de la rémunération des emplois non syndiqués** mise à jour en date du 11 septembre 2022, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-09-544**

**MODIFICATION À LA STRUCTURE
DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Mme Michèle Murray d'accepter les modifications suivantes à la structure du **Service des ressources humaines** et d'approuver le nouvel organigramme, rétroactivement au 12 septembre 2022, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Nomination de **madame Karolann Guérin** au poste de « **Conseillère ressources humaines** »;
- Modification du titre du poste de « **Technicienne ressources humaines** » pour « **Technicienne administrative aux ressources humaines** ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-09-545**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2023-001 PD - P
PROGRAMME 2023 DE RÉFECTION DES CHAUSSÉES,
TROTTOIRS, PISTE CYCLABLE ET MESURES DE
MODÉRATION DE VITESSE - INGÉNIERIE
PRÉPARATION DES PLANS & DEVIS**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **EFEL EXPERTS-CONSEILS INC.** pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs dans le cadre du Programme 2023 de réfection des chaussées, trottoirs, piste cyclable et mesures de modération de vitesse, au montant de **99 913,28 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **03-615-02-414**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-09-546**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2022-041
ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE NEUF DE
MARQUE ET MODÈLE FORD HYBRIDE POLICE
INTERCEPTOR AWD, ANNÉE 2021 OU PLUS RÉCENTE**

Il est proposé par Mme Marie-Claude Perron et appuyé par Mme Marie-Claude Collin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **JACQUES OLIVIER FORD INC.** pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire neuf de marque Ford hybride police interceptor AWD, année 2021 ou plus récente, au montant de **70 122,18 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *soixante (60) mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-547

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2022-069 P
FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Mme Nicole Ruel d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **160676 CANADA INC. (Pépinère Mascouche enr.)** pour la fourniture et la plantation d'arbres, au montant de **166 598,78 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *05-145-10-000*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-548

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2022-073
FOURNITURE, LIVRAISON ET
DÉCHARGEMENT D'ARBRES

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Mme Nicole Ruel d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9243-3713 QUÉBEC INC. (LES PLANTATIONS LÉTOURNEAU)** pour la fourniture, la livraison et le déchargement d'arbres au montant de **48 494,16 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *05-145-10-000 (Fonds des arbres)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-549

APPROBATION – RÈGLEMENT 1347-37

ATTENDU QU'en date du 16 août 2022, le *Projet de Règlement 1347-37* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que le *Règlement 1347-37 modifiant le Règlement 1347 concernant les tarifs applicables à certains biens et services de la municipalité* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-550

APPROBATION – RÈGLEMENT 1372-13

ATTENDU QU'en date du 16 août 2022, le *Projet de Règlement 1372-13* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que le *Règlement 1372-13 modifiant le Règlement 1372 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-09-551**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1417-25

ATTENDU QU'en date du 16 août 2022, le conseil municipal adoptait le *Projet de Règlement 1417-25*;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Mme Nicole Ruel que le *Règlement 1417-25 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-09-552**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-176

ATTENDU QU'en date du 5 juillet 2022, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-176 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 2 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le 16 août 2022 une consultation publique a été tenue;

ATTENDU QUE suite à cette consultation publique, le conseil municipal adoptait, le même jour, le *Second projet de Règlement 1418-176 P2*;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du *Second projet de Règlement 1418-176 P2*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que le *Règlement 1418-176 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-09-553**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1419-5

ATTENDU QU'en date du 16 août 2022, le conseil municipal adoptait le *Projet de Règlement 1419-5*;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15;

ATTENDU QUE ce règlement est un règlement de concordance au sens de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et qu'il n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire que le *Règlement 1419-5 modifiant le Règlement 1419 de lotissement* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-09-554**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1636-2

ATTENDU QU'en date du 16 août 2022, le *Projet de règlement 1636-2* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Marie-Claude Perron et appuyé par Mme Marie-Claude Collin que le *Règlement 1636-2 modifiant le Règlement 1636 concernant le régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville de Blainville* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-09-555**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1637-2

ATTENDU QU'en date du 16 août 2022, le *Projet de règlement 1637-2* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Marie-Claude Collin et appuyé par Mme Marie-Claude Perron que le *Règlement 1637-2 modifiant le Règlement 1637 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cols blancs et cols bleus de la Ville de Blainville* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-09-556**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1656

ATTENDU QU'en date du 16 août 2022, le *Projet de Règlement 1656* a été présenté conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour que le *Règlement 1656 décrétant l'exécution de travaux de réfection de chaussées, trottoirs, pistes cyclables et passages piétonniers et d'ajout de mesures de modération de vitesse, et un emprunt de 4 000 000 \$ à ces fins* soit approuvé par ce conseil.

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **26 au 30 septembre 2022** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-557

APPROBATION – RÈGLEMENT 1658

ATTENDU QU'en date du 16 août 2022, le *Projet de Règlement 1658* a été présenté conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « *Loi* »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire que le *Règlement 1658 décrétant l'exécution de travaux de réaménagement de parcs et d'aménagement d'entrées de ville, d'îlots et de terre-pleins, et décrétant un emprunt de 2 960 000 \$ à ces fins* soit approuvé par ce conseil.

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **26 au 30 septembre 2022** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-558

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires *02-110-00-693* et *02-110-00-972*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-559

**AUTORISATION DE SIGNATURE
SERVITUDE ÉCOLOGIQUE
PARTIE DU LOT 6 320 364
BOULEVARD DE CHAMBÉRY**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Mme Marie-Claude Perron d'autoriser, conformément à la réglementation d'urbanisme, l'acquisition sans considération d'une servitude écologique, de non-construction et à des fins de conservation sur la **partie du lot 6 320 364**, du Cadastre du Québec, située sur le **boulevard de Chambéry**, tel que montrée à la description technique et au plan

préparés par Fabien Chereau, arpenteur-géomètre le 12 juillet 2021, minute 3852, dossier ATER-207218-3.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-09-560**

**DÉPÔT – CERTIFICATS
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENTS 1657 ET 1659**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt des certificats du greffier concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue sur les règlements suivants :

- ***Règlement 1657 autorisant l'engagement de professionnels pour diverses études et projets spéciaux, et décrétant un emprunt de 420 000 \$ à cette fin***
- ***Règlement 1659 autorisant le paiement de la quote-part de la Ville de Blainville dans le coût des travaux de mise aux normes des filtres et d'installation d'une sixième pompe de distribution à l'usine d'eau potable de Sainte-Thérèse, et décrétant un emprunt de 1 400 000 \$ à cette fin***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-09-561**

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ SUR
L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

ATTENDU QUE l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (« *Loi sur l'accès* »), lequel entre en vigueur le 22 septembre 2022, prévoit la formation d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès* prévoit que ce comité relève du directeur général et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Mme Michèle Murray que le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels soit composé du responsable de l'accès aux documents, du responsable de la protection des renseignements personnels, du directeur du Service des technologies de l'information et du responsable de la division gestion documentaire - Services juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-09-562**

**VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE
PAIEMENT DE TAXES – 17 NOVEMBRE 2022**

ATTENDU le dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste des immeubles sur lesquels des taxes municipales, exigibles durant les exercices financiers 2020 et 2021, n'ont pas été payées;

ATTENDU les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* concernant les ventes d'immeubles pour défaut de paiement des taxes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand :

- **D'ORDONNER** au greffier, ou en cas d'incapacité d'agir à la greffière adjointe, de vendre à l'enchère publique **le jeudi 17 novembre 2022**, à compter de 10 h, à la salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, les immeubles apparaissant sur l'état préparé par la directrice du Service des finances et trésorière et sur lesquels les taxes dues au 31 décembre 2021, incluant les intérêts et frais, n'auront pas été payées en totalité avant la tenue de la vente;
- **D'AUTORISER** la directrice du Service des finances et trésorière et le greffier à charger, par unité d'évaluation, tous les frais administratifs de la **vente** encourus par la Ville soit après l'expédition de l'avis initial, soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la **vente** aux enchères et des procédures subséquentes.
- Ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent :
 - *les frais de recherche de titres;*
 - *les frais de publication dans le journal;*
 - *les frais du bureau de la publicité des droits;*
 - *les frais de poste recommandée;*
 - *les frais du greffier de la Cour supérieure;*
 - *les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec;*
- **D'AUTORISER** la greffière adjointe ou son représentant à enchérir, pour et au nom de la Ville de Blainville, sur chacun des **immeubles** faisant l'objet de la **vente** aux enchères pour taxes non payées, et ce, jusqu'à concurrence du montant total des taxes dues à la Ville et aux commissions scolaires, en capital, intérêts et frais, le tout conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;
- **D'AUTORISER** le greffier, ou en cas d'incapacité d'agir à la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, tous les actes relatifs à la **vente** aux enchères pour taxes non payées, tout acte de **vente** final à la Ville des lots adjugés à cette dernière, tout acte de **vente** final à un adjudicataire ainsi que tout acte de retrait d'un lot qui aura été adjugé à la Ville lors de cette **vente**;
- **D'AUTORISER** l'inscription sur les rôles d'évaluation et de perception au nom de la Ville de Blainville, des **immeubles** qui auront été adjugés à cette dernière lors de cette **vente**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-563

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois **d'août 2022** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-564

ACCEPTATION DE PROPOSITION
ACQUISITION ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS SUR UN
VÉHICULE CIVIL DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par Mme Marie-Claude Perron et appuyé par Mme Marie-Claude Collin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **911PRO INC.** au montant de **12 496,40 \$ taxes incluses** pour l'acquisition et l'installation d'équipements sur un véhicule civil du Service de la sécurité incendie et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de soixante (60) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-565

**DEMANDE DE SUBVENTION
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
PROGRAMME FOUS DU FRANÇAIS**

ATTENDU QUE le programme « *Fous du français* » orchestré par l'Union des municipalités du Québec, grâce au soutien financier du gouvernement du Québec, vise à soutenir des initiatives visant la promotion et la valorisation de la langue française dans les municipalités afin d'en véhiculer une image positive et de favoriser son utilisation auprès des jeunes, des personnes immigrantes et des commerces de leur territoire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Marie-Claude Perron et appuyé par Mme Marie-Claude Collin que la Ville de Blainville présente à l'**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**, une demande de subvention dans le cadre du programme « *Fous du français* ».

QUE la *directrice adjointe – secteur culturel* soit désignée comme mandataire de la Ville pour la présentation de cette demande, qu'elle soit autorisée à signer tout document à cet égard et qu'elle agisse également comme personne contact auprès de l'UMQ pour ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-566

**MODIFICATION DU NOM DE LA COMMISSION
JEUNESSE ET NOMINATION DE MEMBRES-CITOYENS**

ATTENDU QUE la Commission jeunesse s'adresse aux jeunes Blainvilloises et Blainvillois, âgés de 18 à 35 ans, désireux de s'engager dans la vie municipale et qui veulent réaliser des projets mobilisateurs pour l'avenir de la Ville;

ATTENDU QUE les objectifs de la Commission jeunesse sont de favoriser la participation démocratique auprès des jeunes, de leur permettre de proposer des projets qui seront développés par la Ville, de leur offrir l'opportunité de proposer leurs idées au conseil municipal et de leur permettre d'agir à titre d'ambassadeurs de la vie démocratique auprès des jeunes Blainvilloises et Blainvillois, dans les institutions scolaires et dans divers événements;

ATTENDU QUE les membres citoyens ont soumis une demande de modification du nom de la Commission afin qu'elle reflète davantage la tranche de population qu'ils représentent et permette une meilleure différenciation avec le Conseil jeunesse ;

ATTENDU QUE deux membres-citoyens ont démissionné de la Commission en 2022;

ATTENDU QU'UN appel de candidatures a été fait et qu'aux termes du processus de sélection, deux candidats aux profils différents ont su se démarquer.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Marie-Claude Collin et appuyé par Mme Marie-Claude Perron :

- **DE MODIFIER** le nom de la Commission jeunesse pour « **COMMISSION RELÈVE BLAINVILLE** »;
- **DE NOMMER** messieurs Carl Picard et Timothé Loubier comme membres-citoyens de la Commission relève Blainville pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-567

RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME
ESPOIR DES LAURENTIDES

Il est proposé par Mme Marie-Claude Collin et appuyé par Mme Marie-Claude Perron de reconnaître l'organisme **ESPOIR DES LAURENTIDES** comme association reconnue, le tout conformément à la Politique de soutien aux associations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-568

MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER SA2018-003 P
COLLECTE, TRANSPORT ET ÉLIMINATION DES
DÉCHETS DOMESTIQUES ET COLLECTE, TRANSPORT ET
VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES
2021-2022

ATTENDU QUE par ses résolutions **2018-06-317** et **2018-08-466**, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE (ENVIRO CONNEXIONS)** pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques (lot 1) et pour la collecte, le transport et la valorisation des matières organiques (lot 2) pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2021 et que le contrat prévoit deux options de renouvellement d'une année chacune;

ATTENDU QUE par sa résolution **2021-06-350**, adoptée à la séance ordinaire du 8 juin 2021, le conseil renouvelait le contrat pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 au montant total de **3 209 573,11 \$ taxes incluses**;

ATTENDU QUE le volume de déchets et de matières organiques à traiter et le nombre de bacs roulant à remplacer pour la période de renouvellement est plus élevé que ce qui avait été anticipé.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'autoriser une dépense additionnelle de **62 676,22 \$ taxes incluses**, dans le cadre du contrat **SA2018-003 P** pour la collecte, le transport et l'élimination de déchets domestiques et pour la collecte, le transport et la valorisation des matières organiques pour la période 2021-2022, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense supplémentaire à même les postes budgétaires **02-451-10-446**, **02-451-20-446**, **02-454-10-446** et **02-454-20-446**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-09-569

MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER SA2018-003 P
COLLECTE, TRANSPORT ET ÉLIMINATION DES
DÉCHETS DOMESTIQUES ET COLLECTE, TRANSPORT ET
VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES
2022 - 2023

ATTENDU QUE par ses résolutions **2018-06-317** et **2018-08-466**, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE (ENVIRO CONNEXIONS)** pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques (lot 1) et pour la collecte, le transport et la valorisation des matières organiques (lot 2) pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2021 et que le contrat prévoit deux options de renouvellement d'une année chacune;

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-07-432**, adoptée à la séance ordinaire du 5 juillet 2022, le conseil renouvelait le contrat pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 au montant total de **3 604 176,35 \$ taxes incluses**;

ATTENDU QUE l'avis de renouvellement de contrat a été transmis à **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE (ENVIRO CONNEXIONS)** le 13 juillet 2022;

ATTENDU QUE ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE (ENVIRO CONNEXIONS) a contesté la validité de l'avis de renouvellement dudit contrat pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023;

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre la Ville et **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE (ENVIRO CONNEXIONS)** afin de renouveler le contrat pour la période prévue, avec une indexation basée principalement sur une augmentation du tonnage, et ainsi éviter une rupture de services.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Mme Nicole Ruel de modifier la résolution **2022-07-432** en remplaçant le montant de **3 604 176,35 \$ taxes incluses** pour le renouvellement du contrat **SA2018-003 P** pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques et pour la collecte, le transport et la valorisation des matières organiques, pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, par **4 125 249,34\$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense supplémentaire à même les postes budgétaires *02-451-10-446, 02-451-20-446, 02-454-10-446 et 02-454-20-446*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

**RÉSOLUTION...
2022-09-570**

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que la séance soit levée à 20 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Manon Lafontaine

GREFFIÈRE ADJOINTE